



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

N° 2022_04

Objet : Demande de Fonds de Concours

Le Maire, de Soustelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D2020_01A du conseil municipal en date du 26 mai 2020 portant délégations d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire

Vu le dispositif d'aide financière proposé par la Communauté Alès Agglomération

Considérant que pour la mise en sécurité de l'Eglise Saint Pierre Soustelle, des travaux de rénovation du clocher ainsi que de la porte d'entrée sont nécessaire.

Considérant que le montant des travaux s'élève à 3 977.90 € HT.

DÉCIDE

Article 1 : De demander un Fonds de Concours auprès de la Communauté Alès Agglomération pour les travaux de rénovation de l'Eglise, d'un montant de 1988.00 € HT

Article 2 : cette décision annule et remplace la délibération n°D2020_21 du 15 décembre 2020

Article 3 : d'insérer la présente décision au registre de délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal

Fait à Soustelle, le 29/07/2022

Le Maire,
Georges RIBOT

